

République Centrafricaine

Projet de Gouvernance Numérique Du Secteur Public

[Unité de Gestion du Projet]

TERMES DE REFERENCE

**ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LE RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE RELATIF A LA
TRANSFORMATION NUMERIQUE**

Contenu

Contexte.....	3
Objectifs de la Mission	3
Etendue de la Mission	5
Durée de la Mission, livrables et dispositions administratives	6
Aptitude et qualification requise pour le Consultant	7
Annexe 1 : Lois et décrets promulgués en République Centrafricaine pertinents pour la mission.....	8

Contexte

Consciente du rôle prépondérant du secteur des technologies de l'information et de la communication dans le développement socioéconomique, la République Centrafricaine (RCA) souhaite améliorer et renforcer les bases de la gouvernance numérique pour la fourniture de services publics de confiance et inclusifs.

Dans ce cadre, le Gouvernement centrafricain demande le soutien de la Banque Mondiale pour financer les actions clé qui permettront de lancer la transformation numérique souhaitée tout en renforçant la confiance des citoyens et en facilitant l'accès aux services publics notamment pour les populations vulnérables et les zones rurales.

Le projet appuyé par la Banque Mondiale vise donc à mettre en place un environnement favorable fondamental à l'administration numérique, y compris la mise en place des plateformes technologiques sécurisées requises et l'appui aux réformes juridiques nécessaires. Le projet vise également à améliorer l'accès aux services publics en appuyant les plateformes numériques et les cas d'utilisation de secteurs spécifiques tels que l'état civil, l'identification civile et l'amélioration de l'accès aux services sur l'étendue du territoire national

Ainsi, la transformation numérique visée sera réalisée à travers, (i) la mise en place des bases d'une connectivité améliorée ; (ii) la création des bases d'une gouvernance numérique ; et (iii) la facilitation de l'accès des services publics spécifiques.

C'est notamment dans le cadre du point (ii) mentionné ci-dessus que s'inscrivent les présents Termes de Référence.

Afin d'appuyer les bases du gouvernement numérique, la RCA requiert le soutien d'un consultant juridique (**Consultant**) pour aider au renforcement des sauvegardes numériques notamment l'amélioration du cadre juridique existant, notamment en matière de protection des données personnelles, cybersécurité/cybercriminalité, communications électroniques, état civil et identification numérique ainsi que transactions électroniques. Le Consultant aidera à établir une évaluation juridique pour cerner les lacunes existantes et à formuler des recommandations fondées sur les meilleures pratiques internationales et régionales pertinentes pour combler ces lacunes. Cette évaluation devra permettre au Consultant d'appuyer le Gouvernement de la RCA à rédiger la législation et les amendements pertinents aux lois et aux règlements permettant d'avoir un agenda numérique fondé sur des pratiques d'excellence internationales.

Aussi, le consultant formera et renforcera les capacités des acteurs de la transformation numérique.

Objectifs de la Mission

L'objectif de la mission est d'assister la RCA pour :

1. Identifier les lacunes existantes et proposer des recommandations-clé fondées sur les meilleures pratiques internationales et régionales quant aux matières juridiques suivantes :
 - a. **Données Personnelles** : Il existe actuellement un projet de loi sur la protection des données personnelles en RCA qui prévoit la création ~~ni~~ d'une autorité chargée de contrôler les traitements des données à caractère personnel. Ce projet de loi n'ayant pas encore été adopté, ce vide législatif constitue un risque élevé d'abus en plus de compromettre la confiance dans l'espace numérique et d'empêcher l'interopérabilité des systèmes, qui est un aspect crucial de la gouvernance numérique. Il serait convenable de s'assurer que la loi qui sera adoptée en matière de protection des données personnelles ainsi que tout décret d'application, bénéficient d'une harmonisation avec les meilleures pratiques internationales.
 - b. **Cybersécurité et Cybercriminalité** : La RCA dispose aujourd'hui d'un projet de loi sur la Cybersécurité et la lutte contre la Cybercriminalité qui nécessiterait une amélioration en vue d'intégrer les meilleures pratiques internationales en matière de Cybersécurité et Cybercriminalité. L'absence d'une loi relative à la cybercriminalité constituerait en effet un risque élevé sur les infrastructures, systèmes, données et capacités sensibles d'où l'importance d'adopter un arsenal législatif et réglementaire en matière de cybercriminalité qui soit aligné sur les standards internationaux.
 - c. **Communications Electroniques** : Le cadre juridique des télécommunications comporte une loi récente sur les communications électroniques ainsi qu'une loi instaurant l'Autorité de régulation des communications électroniques et de la poste. Si la teneur de ces lois s'avère adéquate, plusieurs aspects ne sont pas pris en compte dans leurs dispositions.
 - d. **Etat Civil et Identification Numérique** : Le cadre juridique et institutionnel actuel sur l'état civil ainsi que de l'identification des citoyens centrafricains est complexe. L'enregistrement d'actes de l'état civil et particulièrement des actes de naissances constitue des prérequis pour l'identification des citoyens et nécessite l'intervention du pouvoir judiciaire en cas d'enregistrement tardif par le biais de jugements supplétifs. Ceci rend les processus plus complexes et moins adaptés à la transformation numérique.
 - e. **Transactions et Commerce Electroniques** : Actuellement, la RCA dispose ~~pas~~ d'une loi en matière de transactions électroniques et de commerce électronique. Ce texte, des essentiels pour permettre les échanges dans le cyberspace et faciliter la transformation numérique, pourrait toutefois bénéficier de plus de clarté à travers l'adoption de décrets d'application qui éclairciraient certaines dispositions et permettraient la mise en œuvre de cette loi.
2. Rédiger des projets de lois/règlements : suite à l'identification des lacunes et des recommandations juridiques relatives aux matières mentionnées ci-dessus, le Consultant préparera des versions initiales des lois/règlements/amendements juridiques requis afin d'aligner le cadre juridique sous-jacent à la gouvernance

numérique en RCA aux meilleures pratiques internationales. Ceci comprendra, notamment :

- a. Les projets de textes d'application et un projet d'amendements à la loi sur la protection des données personnelles ;
- b. Les projets de textes d'application et un projet d'amendements relatif à la loi sur la cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité ;
- c. Tout amendement potentiel aux dispositions du Code de la Famille relatives aux procédures d'enregistrement à l'état civil ;
- d. Tout amendement potentiel quant à la législation relative aux communications électroniques (notamment l'introduction des précisions nécessaires au renforcement de la loi et des décrets existants).

3. Soutenir le renforcement des capacités de certaines institutions dans les domaines du droit numérique:

- Protection des données à caractère personnel ;
- Droit des contrats informatiques et électroniques
- Cybersécurité et cybercriminalité;
- Formation sous forme de partage d'expériences et transfert de compétences;
- Technique de rédaction des textes juridiques.

Etendue de la Mission

Le Consultant devra réaliser les tâches suivantes :

- Prendre connaissance de l'ensemble des sources documentaires de nature juridique en relation avec le Projet, notamment, le rapport juridique établi par la Banque Mondiale datant de novembre 2021 (voir Annex 2) ainsi que des lois et règlements listés en Annexe afin de confirmer l'état des lieux et l'évaluation qui y est proposée et, le cas échéant, identifier d'autres lacunes juridiques essentielles pour le Projet ;
- Réviser l'ensemble de la législation ou, le cas échéant, rédiger de nouveaux projets de loi relative aux matières mentionnées ci-dessus afin d'établir un rapport juridique qui identifie les lacunes juridiques existantes, tire des conclusions et émet des recommandations basées sur les meilleures pratiques internationales et régionales ;
- Sur la base de ce rapport, soutenir le Gouvernement de la RCA dans l'élaboration des projets/révision de lois et/ou décrets relatifs aux matières visées ci-dessus ;
- Conduire des consultations publiques auprès des acteurs gouvernementaux et institutions concernés afin de discuter et valider les projets/révision de lois et/ou décrets proposés ;
- Sur la base de ces consultations publiques, finaliser les projets/révision de lois et/ou décrets établis;
- Procéder à un partage d'expériences et transfert de compétence avec l'équipe juridique nationale composée des juristes du Ministère, de l'ARCEP, de la SOCATEL et de la SOCAPOSTE pour une meilleure coordination.

Durée de la Mission, livrables et dispositions administratives

Le Consultant soumettra les livrables suivants selon le calendrier indicatif ci-dessous :

Calendrier	Livrables
Signature du contrat + 4 semaines	- Rapport d'évaluation du cadre juridique relatif à l'environnement numérique en RCA confirmant l'état des lieux établi par le rapport produit par la Banque Mondiale en novembre 2021 ou le cas échéant, identifiant d'autres lacunes et proposant les recommandations-clé fondées sur les meilleures pratiques internationales et régionales
Signature du contrat + 10 semaines	- Elaboration d'un premier jet des projets de textes relatifs aux matières susmentionnées motivés et argumentés
Signature du contrat + 1 semaines	- Consultation publique auprès des acteurs gouvernementaux et institutions concernées afin de leur présenter les projets de textes rédigés
Signature du contrat + 22 semaines	- Finalisation des projets de textes et rapport final comprenant les projets définitifs pour l'ensemble des textes juridiques

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du ministère de l'Economie Numérique (de manière principale) ainsi que les équipes des ministères et autres acteurs concernés (de manière accessoire). Les autorités compétentes assurent au Consultant leur disponibilité et s'engagent à collaborer et apporter leur appui nécessaire à l'accomplissement de la mission. Le Consultant devra s'entretenir et fournir tous les documents en Français en quatre (4) exemplaires papiers et une copie électronique (WORD et PDF). Les différents rapports seront soumis à examen des autorités centrafricaines et de la Banque Mondiale et devront inclure les remarques apportées jusqu'à leur entière satisfaction.

Les réunions de travail, les interviews avec les différents acteurs se feront en présentiel et en virtuel. L'atelier de validation du rapport final se fera en présentiel à Bangui. Les coûts et la logistique d'organisation de l'atelier sont pris en charge sur ~~par~~ le budget du Consultant.

Aptitude et qualification requise pour le Consultant

Pour mener à bien cette mission, le Consultant désignera comme membres de l'équipe, des juristes ayant des niveaux d'expérience et d'expertise démontrables et pertinents dans les domaines substantiels cités ci-après, selon les critères suivants (les postes peuvent être combinés) :

- Un chef d'équipe ayant une expérience pertinente dans la direction d'une équipe de juristes entreprenant des activités similaires à la présente mission avec au moins dix ans d'expérience en conseil juridique dans les matières relatives au droit du numérique;
- Deux autres membres dont l'un, au moins, devra être un juriste qualifié maîtrisant et pratiquant le droit centrafricain, et bien maîtrisant le contexte juridique centrafricain ;
- L'un, au moins, de ces deux autres membres devra avoir :
 - un minimum de dix ans d'expérience en matière de protection des données personnelles, d'accords de partage des données, de cybercriminalité et de cybersécurité, de communications électroniques, transactions électroniques et, plus largement, dans tout autre domaine juridique relatif à la gouvernance numérique ;
 - une expérience juridique significative quant aux questions de réforme juridique et de rédaction de textes législatifs, avec une expérience spécifique de la rédaction de textes législatifs relatifs à la protection des données personnelles ;
 - une expérience significative en conseil juridique sur des questions générales de réforme juridique et de rédaction législative idéalement en République Centrafricaine ou, à défaut, en Afrique francophone
 - une expérience en conseil juridique dans un contexte de développement socioéconomique, en particulier en Afrique francophone est préférable mais non essentielle
- Au moins l'un de ces deux membres devra avoir une bonne maîtrise de la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- Au moins l'un de ces deux membres devra avoir une bonne maîtrise de la langue anglaise tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- Tous les membres de l'équipe doivent être titulaires d'un diplôme en droit et être autorisés à offrir des conseils juridiques dans une juridiction reconnue.

Le Consultant peut s'associer à un ou plusieurs autres cabinets pour satisfaire aux exigences minimales d'expérience et de qualifications pour cette mission ou pour améliorer la qualité de sa proposition.

ANNEXE 1 : LOIS ET DECRETS PROMULGUES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE PERTINENTS POUR LA MISSION

Parmi les lois et décrets pertinents pour la Mission et dont le Consultant devra prendre connaissance (cette liste étant non exhaustive et susceptible d'être amendée en fonction de l'état des lieux juridique qu'établira le Consultant) :

- (a) Loi no 18.002 du 17 janvier 2018 régissant les communications électroniques en République Centrafricaine ;
- (b) Loi no 17.020 du 19 mai 2017 établissant l'Autorité de Régulation des Postes et Communications Electroniques en République Centrafricaine (l'ARCEP) ;
- (c) Loi n°22.002 du 11 janvier 2022, régissant les transactions électroniques en République Centrafricaine ;
- (d) Décret no 20.050 du 29 février 2020 portant nomination du Directeur General de l'ARCEP ;
- (e) Décret no19.041 du 20 février 2019 établissant l'interconnexion et les conditions d'accès aux réseaux de communication électroniques ouverts au public ;
- (f) Décret no19.042 du 20 février 2019 définissant les obligations relatives au partage d'infrastructure pour les communications électroniques ;
- (g) Décret no 19.043 du 20 février 2019 définissant les modalités de fourniture et financement du Fonds de Service Universel de communications électroniques ;
- (h) Décret no 19.045 du 20 Février 2019 fixant le régime juridique des activités des communications électroniques ;
- (i) Décret n°21.024 du 20 janvier 2021, portant organisation et fonctionnement du comité de développement des communications électroniques ;
- (j) Arrêté ministériel no 004 du 22 juin 2020 limitant le cout des licences, le paiement, les modifications et les termes de renouvellements des communications électroniques en RCA ;
- (k) Arrêté ministériel no 005 du 22 juin 2020 fixant les frais et charges pour l'établissement et le fonctionnement des réseaux de communications électroniques ainsi que leurs services en RCA;
- (l) Arrêté n°0002/MENPT/DIRCAB/DGARCEP/22 du 26 janvier 202, fixant les modalités d'encadrement de la qualité des services de communications électroniques en RCA ;
- (m) Arrêté n°0008/MENPT/DIRCAB/ARCEP/22 du 11 aout 2022, fixant les modalités de déterminations des tarifs d'interconnexion applicables

aux exploitants des réseaux de communications électroniques fixe et mobile ouverts au public.

- (n) Décision n° 004/20/ARCEP/DG/SRC du 10 Juin 2020 établissant les conditions d'installation et d'opération du réseau externe Wi-Fi en RCA.

1.1.2 Lois relatives à l'identité et l'état civil :

- (a) Loi n° 97 013 du 11 novembre 1997 établissant le Code de la Famille ;
- (b) Loi n° 91.016 établissant le Code de procédure civile ;
- (c) Loi n° 61.212 du 27 mai 1961 établissant le Code de la Nationalité Centrafricaine ;
- (d) Loi n° 20.014 établissant le Code de la Protection de l'Enfant ; et
- (e) Décret n° 14.228 portant gratuité de l'établissement des actes de naissance des enfants nés en période de conflits.

